



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Académie de
Nancy-Metz

Inspection académique de
Meurthe-et-Moselle

Ecole : **primaire Jean Rostand**

Adresse : **32 rue Joliot Curie**

54 850 MESSEIN

tel : **03 83 47 15 05**

mél : ce.0541844@ac-nancy-metz.fr

INFORMATIONS DE RENTREE

Inspection de
l'Éducation Nationale

Circonscription de
Villers lès Nancy

4 rue d'Auxonne
54000 NANCY

**Bonne année scolaire
2018 – 2019 !**

*Les relations Ecole - Famille sont importantes pour
montrer aux élèves l'intérêt des efforts demandés.*

*Ce document est destiné à accueillir les élèves et
leurs parents à l'école et à rappeler le rôle de
chaque partenaire dans les apprentissages.*

*Pour les problèmes quotidiens, il faudra contacter
l'enseignant ou le directeur, de préférence avec le
cahier de liaison, ou par mél :*
ce.0541844@ac-nancy-metz.fr
ou parents.rostand@laposte.net
et merci de réserver le téléphone aux urgences et
aux absences.

Cordialement.

La Directrice, Myriam Jullion



PROGRAMMES SCOLAIRES

(Documents disponibles sur demande)

Des programmations sont prévues par **cycle de 3 ans**.

Les compétences sont évaluées dans le Livret Scolaire Unique.

Les nouveaux programmes 2016 introduisent quelques changements :

- le cycle 1 : PS, MS, GS
- le cycle 2 : CP, CE1, CE2
- le cycle 3 : CM1, CM2, 6ème

PROJET D'ECOLE

Il est présenté lors du 1^{er} conseil d'école. Il permet de mettre l'accent sur les compétences qui nécessitent un approfondissement et il apporte une unité pédagogique au sein de l'école. Cette année, de nouvelles actions seront décidées afin de poursuivre le projet initié en 2016-2017 et poursuivi en 2017-2018.

Les nouveaux programmes renforcent *la maîtrise de la langue et son utilisation dans toutes les disciplines*.

REGLEMENT INTERIEUR

(Consultable sur le panneau d'affichage de l'école)

Le règlement intérieur est révisé chaque année par le conseil d'école et expliqué en classe.

Le nouveau règlement sera à signer par les parents après le premier conseil d'école.

Des **règles de vie** sont élaborées avec les élèves, lors des débats hebdomadaires pour apprendre à vivre ensemble.

CONSEIL D'ECOLE

Des décisions importantes sont prises chaque trimestre au conseil d'école qui rassemble les enseignants, les parents élus et la municipalité (projet d'école, crédits, activités...).

Le compte-rendu est diffusé largement pour informer de la vie de l'école.

Elections des parents d'élèves : vendredi 12 octobre 2018

SERVICES PERISCOLAIRES

La commune organise la cantine et les services périscolaires. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service périscolaire à l'espace Claudine Gérardin.

La **cantine** et le temps de repas sont encadrés par du personnel municipal. En cas d'absence pour un repas, prévenir le service périscolaire (06 21 70 37 51) la veille au plus tard.

Des activités sont proposées par la mairie les soirs entre 16h00 et 17h00.

Services de garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.





HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 -12h00 et 13h30- 16h00

Entrée : Les portes sont ouvertes **de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30**. Au-delà de ces horaires, les portes de l'école seront fermées. Merci de respecter les horaires d'entrée de manière à ce que votre enfant arrive à l'heure et ne perturbe pas la classe.

Sortie des enfants : En **maternelle** (PS, MS, GS) : les personnes habilitées à venir chercher votre enfant seront listées sur la fiche de renseignements.
A partir du CP, votre enfant quittera seul l'école.

VACANCES SCOLAIRES

Pour un travail sérieux, la **fréquentation régulière** est indispensable, même la veille des vacances. En cas d'**absence**, les parents préviennent et justifient (par téléphone et dans le cahier liaison).

TOUSSAINT : du vendredi 19 octobre 2018 après les cours au lundi 5 novembre 2018 à 8h30

NOEL : du vendredi 21 décembre 2018 après les cours au lundi 07 janvier 2019 à 8h30

HIVER : du vendredi 08 février 2019 après les cours au lundi 25 février 2019 à 8h30

PRINTEMPS : du vendredi 05 avril 2019 après les cours au mardi 23 avril 2019 à 8h30

PONT DE L'ASCENSION : du jeudi 30 mai 2019 au lundi 03 juin 2019 à 8h30

VACANCES D'ETE : le vendredi 5 juillet 2019 après les cours



AFFAIRES PERSONNELLES

Les parents vérifient régulièrement le soin apporté au matériel fourni par la commune et le remplacent en cas de dégradation.

Merci de fournir à votre enfant deux boîtes de mouchoirs et une paire de chaussons **fermés** (toutes les classes)

Achats

COOPERATIVE SCOLAIRE 17 € pour un enfant et 27 € pour deux enfants ou plus

A régler par chèque de préférence à l'ordre de :

« *Coopérative scolaire école J. Rostand- MESSEIN* »

Merci de noter le numéro de compte **00014161446** ainsi que le nom de votre enfant au dos de tous les chèques.

17,00 €

L'adhésion demandée permet de mettre en place avec les élèves des projets coopératifs pour améliorer la vie de l'école.

E.P.S. et PISCINE

Les activités d'Education Physique et Sportive sont importantes pour l'épanouissement de chaque élève. Elles sont obligatoires.

En cas de problème sérieux, un certificat médical pourra être demandé.

L'ECOLE

7 classes

PS / MS : 27 élèves Mme LECLERC / Mme ARON

MS / GS : 27 élèves Mme SIMONCINI

GS / CP : 25 élèves Mme PIERSON

CP / CE1 : 26 élèves Mme ZAWADA

CE1 / CE2 : 29 élèves Mme PHILIPPOT / Mme ARON

CM1 : 25 élèves Mme GASPAROTTO

CM2 : 27 élèves Mme JULLION / Mme ARON

ABSENCE DES ENSEIGNANTS

En principe, tout enseignant absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, votre enfant sera accueilli dans une autre classe.

RENSEIGNEMENTS

La fiche de renseignements est à remplir soigneusement pour Permettre de contacter la famille en cas d'urgence.
Merci de signaler tout changement en cours d'année.

À remplir

CAHIER DE LIAISON

C'est le lien entre les familles et les enseignants. Tous les mots devront être lus, datés et signés par les parents et les enseignants.

ENTRETIEN AVEC L'ENSEIGNANT

Sauf cas d'urgence, un **rendez-vous** est nécessaire pour rencontrer l'enseignant après la classe.
Les rendez-vous sont à demander dans le cahier de liaison.



REUNION DE RENTREE

Tous les parents sont invités à l'école, pour visiter la classe, rencontrer l'enseignant et poser des questions.

- Présentations
- Organisation de la classe
- Outils et méthodes de travail
- Projets

La date de cette réunion vous sera communiquée dans le cahier de liaison de votre enfant.

ASSURANCES

Une **attestation** d'assurance **responsabilité civile et individuelle accident** est demandée, elle est indispensable pour les sorties.

À fournir